



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/32/398
1er décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Note verbale datée du 29 novembre 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

I

Le représentant permanent de la République arabe d'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant au rapport du Secrétaire général sur les effets économiques négatifs résultant, pour les Etats et les peuples arabes, de l'occupation continue de leurs territoires par Israël (A/32/204), rapport établi conformément à la résolution 3336 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, a l'honneur de signaler que le rapport en question ne fait pas état de toutes les pertes causées à l'Egypte du fait de l'occupation continue de ses territoires par Israël. Ainsi, les pertes signalées ci-après ne sont pas mentionnées dans le rapport :

1. Les pertes subies avant l'agression de juin 1967, y compris celles causées par la campagne israélienne de 1956 au Sinaï.
2. Les dégâts causés à des biens égyptiens dans la bande de Gaza.
3. Les pertes subies au Sinaï, à l'exception des estimations partielles des pertes concernant les gisements pétroliers du Sinaï. Par exemple, on n'a pas évalué les pertes résultant de la réduction excessive des réserves exploitables de pétrole du fait des taux exceptionnellement élevés d'exploitation des puits durant l'occupation.
4. Les pertes en vies humaines (civils et militaires). Ces pertes ne sauraient se mesurer en termes monétaires. Toutefois, l'effet qu'elles ont eu sur l'économie égyptienne ne peut être que fractionnellement indiqué par le coût que représenteraient l'éducation, l'instruction et la formation d'un nombre de personnes correspondant aux citoyens perdus et possédant des qualifications et aptitudes analogues.

5. Les conséquences des pertes militaires matérielles, y compris le remboursement des dettes militaires, qui constitue une lourde charge pour l'économie égyptienne.
6. La perte ou la détérioration de biens faisant partie du patrimoine national, religieux et culturel, tels que mosquées et monuments antiques, en particulier dans la zone dévastée du canal de Suez, ce qui ne saurait se mesurer en termes monétaires.
7. Les pertes subies par certaines parties du secteur privé, y compris celles du commerce de détail, des métiers artisanaux, de la petite industrie et de l'agriculture traditionnelle.

II

Le représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies tient en outre à souligner, et ceci est plus important, que le rapport ne donne pas une description adéquate de l'effet total qu'ont eu l'agression et l'occupation israéliennes sur l'économie égyptienne. Dans cet ordre d'idée, il importe de noter que l'étude de l'Institut égyptien de planification nationale qui a été présentée au Secrétaire général insistait sur les points suivants :

1. Durant les sept exercices financiers 1959/60 à 1966/67 qui ont précédé immédiatement l'attaque armée de 1967, on a constaté un taux élevé de l'activité économique ayant pour objet d'établir une base économique solide d'une nouvelle expansion de la production agricole et industrielle. Durant cette période, le produit intérieur brut (PIB) de l'Égypte a augmenté au taux annuel de 5,9 p. 100 en valeur réelle et les investissements effectifs ont atteint en moyenne 18 p. 100 du PIB. En outre, une grande partie de ces investissements était destinée à d'importants projets de développement dont la nature même excluait des rendements immédiats. On peut citer à cet égard le haut barrage d'Assouan, le complexe sidérurgique, ainsi que des projets concernant la récupération des terres, l'industrie chimique et le programme d'électrification. L'Égypte était donc pratiquement arrivée à la phase de "décollage" de son développement et allait aborder le stade de développement "autonome" à des taux de croissance sensiblement plus élevés que le taux moyen de 5,9 p. 100 atteint de 1959/60 à 1966/67.

2. L'attaque armée de 1967 a toutefois sérieusement compromis les perspectives de développement du pays et a soumis son économie à diverses dislocations et désorganisations. L'économie a dû être transformée en économie de guerre, la plupart des ressources étant utilisées pour faire face aux besoins de la défense. Les exportations ont sensiblement baissé et le taux de formation du capital a été réduit au strict minimum. Cette situation s'est traduit par un taux très lent de croissance du PIB suivant l'occupation militaire de territoires égyptiens.

/...

3. L'affectation des ressources aux besoins de la défense et aux dépenses militaires, rendue nécessaire par l'occupation militaire israélienne et par les conditions de guerre qui ont existé depuis lors, a eu deux conséquences extrêmement graves :

- a) Il a fallu remettre à plus tard le renouvellement d'éléments d'actif. La détérioration des services d'utilité publique qui en est résultée, ainsi que toutes les autres formes d'infrastructure en Egypte, est un fait bien connu. L'effet négatif de cette situation sur l'activité économique et sur tous les aspects de la vie est ressenti par tous, y compris les investisseurs étrangers qui sont encouragés par tous les moyens à investir en Egypte.

L'industrie et d'autres secteurs économiques ont dû également se contenter de renouvellements insuffisants. On en trouve un exemple frappant dans l'industrie textile, qui est l'industrie la plus développée et la plus importante d'Egypte. Du fait des délais de renouvellement imposés, l'Egypte projette actuellement, en coopération avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de remettre complètement en état ses usines textiles, ce qui représentera une dépense considérable. De même, des difficultés d'entretien et de renouvellement dans le cas de la fabrique de Kima, l'usine la plus importante de production d'engrais en Egypte, ont conduit à un arrêt temporaire de ses activités et à une remise en état complète des installations, ce qui a compromis l'approvisionnement en engrais du pays et l'a rendu davantage tributaire des importations pour satisfaire à ses besoins.

- b) L'exécution du nombre des projets prévus a dû être différée ou échelonnée. C'est ainsi que les plans de récupération et de mise en culture des terres ont dû être à la fois retardés et reportés sur des périodes plus longues. Il a fallu surseoir à l'exécution de la plupart des projets en rapport avec le haut barrage. Il convient de mentionner spécialement le système de drainage, corollaire nécessaire du programme normal d'extension du réseau d'irrigation, qui a souffert de longs retards provoquant une baisse de productivité et un accroissement de la salinité des terres. Autre exemple : il n'a pas été possible de mettre en service des usines électrochimiques devant produire, notamment, des engrais. D'après les plans antérieurs à 1967, l'Egypte devait devenir un pays exportateur net d'engrais au début des années 70. Comme il a fallu repousser ou retarder la mise en place de nouvelles usines d'engrais, l'Egypte demeure et demeurera au moins jusqu'à la fin des années 70 un pays importateur net d'engrais.

L'ajournement de l'exécution des projets précités a indubitablement rendu plus aiguë la pénurie alimentaire dont l'Egypte souffrait déjà. La baisse du taux de croissance de la production agricole a réduit la quantité de produits agricoles et agro-industriels exportables, tout en augmentant sensiblement les quantités à importer au moment même où le prix des denrées alimentaires importées montait en flèche. L'effet

sur la balance des paiements de l'Égypte a été sévère et le déficit de ses transactions courantes avec le monde extérieur n'a cessé de croître rapidement.

La remise à plus tard de projets intéressant d'autres domaines, tels que les transports et communications et la production de matériaux de construction, a également contribué à créer ou à aggraver de sérieuses pénuries.

4. Le faible taux de croissance de l'économie enregistré du fait de l'occupation israélienne et de la prolongation d'un état qui n'est "ni guerre ni paix" a suscité un taux extrêmement élevé, par rapport au taux d'avant 1967, d'émigration provisoire ou permanente d'Égypte. En raison du pourcentage exceptionnellement élevé de personnel compétent et de travailleurs qualifiés parmi ces émigrants, cet état de choses a un grave effet négatif sur l'économie et le développement de l'Égypte.

5. La continuation de l'occupation et la prolongation d'un état qui n'est "ni guerre ni paix" ont également causé un certain nombre de problèmes socio-économiques. Des diplômés d'universités ont dû rester plusieurs années dans les forces armées, et il leur a souvent été difficile de maintenir leur niveau d'éducation. Les travailleurs agricoles mobilisés ont perdu l'envie de revenir à l'agriculture et préfèrent devenir fonctionnaires, ce qui met l'Égypte, pour la première fois de son histoire, devant l'éventualité d'avoir à faire face à une pénurie de main-d'oeuvre agricole en même temps qu'à une augmentation substantielle du chômage déguisé dans la fonction publique et dans les administrations locales. La dislocation sociale et économique a été particulièrement ressentie par la population de la zone du canal de Suez, qui a dû être évacuée et réinstallée dans d'autres parties du pays. Au moment de l'évacuation, cette population s'élevait à environ 1 100 000 personnes.

6. Le redressement de l'économie égyptienne et la reconstitution de ses potentialités s'avèrent extrêmement coûteux, comme le prouve la reconstruction de la zone dévastée du canal de Suez. En outre, le rétablissement de l'infrastructure est considéré comme si essentiel qu'à peu près 40 p. 100 des investissements totaux ont été utilisés à cette fin durant les dernières années, au prix élevé d'une augmentation massive de l'endettement extérieur de l'Égypte.

III

Ce sont des considérations comme celles évoquées aux points 1 à 6 ci-dessus (sect. II) qui rendent nécessaire une approche macro-économique pour évaluer les pertes résultant de l'agression et de l'occupation israéliennes, de manière à compléter les estimations par secteur (par. 67 à 70 du rapport du Secrétaire général), lesquelles ne sauraient de par leur nature même donner une image exacte de l'effet total de ces pertes sur l'économie égyptienne.

Afin de parvenir à une estimation macro-économique fiable, un modèle mathématique réaliste a été retenu pour les raisons techniques exposées en détail à l'annexe 3-1 de l'étude présentée par l'Institut égyptien de planification nationale. D'après ce modèle, les effets économiques négatifs de l'agression et de l'occupation israéliennes se feront sentir au moins jusqu'en 1983, alors que le rapport du Secrétaire général se limite à la période s'achevant en 1975. De toute évidence, l'impact négatif de l'agression et de l'occupation israélienne sur l'économie égyptienne ne se borne pas à la période comprise entre l'agression de juin 1967 et l'année 1975, car il est impossible de considérer que les pertes découlant de la destruction de ressources humaines et matérielles n'ont qu'un effet ponctuel. Par exemple, les actifs perdus auraient été une source de revenu aussi longtemps qu'ils demeureraient utilisables, c'est-à-dire pendant toute leur période productive. Prendre en considération la part qu'ils auraient pu représenter dans la production pendant une période plus courte revient à sous-estimer leur valeur en capital.

En outre, le revenu dont on a dû se passer pendant une année donnée aurait entraîné une augmentation de la consommation et de l'investissement et, partant, de la capacité de production au cours des années suivantes, par son effet à la fois sur la productivité et sur le volume du capital productif et l'importance de l'infrastructure. En d'autres termes, il importe de tenir compte des effets de multiplication et d'accélération dans le calcul des pertes. Ces effets peuvent se faire sentir sur une très longue période. Toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, l'Institut de planification nationale s'est limité dans son étude à une période de huit années seulement après 1975.

Ces principes étant posés, l'Institut égyptien de planification nationale évalue, à partir du modèle retenu, les taux de croissance probables en établissant un rapport entre les taux de croissance du PIB jusqu'en 1983 et un certain nombre de variables jugées particulièrement pertinentes à cet égard. C'est ainsi que les pertes sont présentées comme la somme des différences entre le PIB qui aurait pu être obtenu dans des conditions "normales" (c'est-à-dire en l'absence d'agression et d'occupation) et le PIB "réel", effectivement enregistré dans les conditions d'agression et d'occupation actuelles.

Aucun taux de croissance "réel" n'étant encore disponible pour les années 1976 à 1983, on part de l'hypothèse d'un taux de croissance "réel" de 5,5 p. 100 du PIB en 1976 et en 1977, ce qui était son taux moyen de croissance annuelle pour la période 1970-1975. Pour la période 1978-1983, on part de l'hypothèse que le PIB augmentera de 8 p. 100, ce qui est à peu près le taux de croissance prévu pour cette période.

En ce qui concerne le PIB "normal", le modèle retient un taux annuel de 8 p. 100 comme limite supérieure.

Tous les calculs ont été établis d'abord aux prix de 1970. On a ensuite actualisé aux prix de 1975 le montant total de la différence entre PIB "réel" et PIB "normal", appliquant le taux d'actualisation du Ministère de la planification fixé pour la période 1970-1975, soit 32 p. 100.

D'après les estimations macro-économiques, le montant total des pertes que l'Égypte a subies au niveau de son PIB pendant la période 1967-1983 atteint 29,994 milliards de livres égyptiennes (soit 76,785 milliards de dollars des États-Unis) aux prix de 1975.

Il convient de noter par ailleurs que le modèle employé sous-estime les pertes véritables, puisqu'il ne tient compte de l'effet de l'occupation que sur un petit nombre des facteurs déterminant la croissance économique. En outre on s'attend que l'effet de l'agression et de l'occupation se fera sentir au-delà de 1983, et ce notamment pour la raison évidente que la durée de vie de certains des actifs détruits se serait prolongée au-delà de 1983, dernière année prise en compte dans le modèle. Les pertes enregistrées au niveau du PIB sous-estiment donc, telles qu'elles sont calculées au niveau macro-économique, les pertes en capital.

On trouvera dans le tableau ci-après les estimations en question ventilées par année.

Montants estimatifs du produit intérieur brut pour la
période 1965/67-1983

(en millions de livres égyptiennes aux prix de 1970)

Année	(1)	(2)	(2) - (1)
	PIB "réel" en période d'agression et d'occupation	PIB "normal" en l'absence d'agression et d'occupation	
1965/66	2 410,60	(2 410,60)	00,00
1966/67	2 421,80	2 578,86	157,06
1967/68	2 345,50	2 769,18	423,68
1968/69	2 487,90	2 984,62	496,72
1969/70	2 664,0	3 223,39	559,39
1970/71	2 790,90	3 481,26	690,36
1971/72	2 937,00	3 759,76	822,76
1973	3 075,30	4 060,54	985,24
1974	3 172,60	4 385,39	1 212,79
1975	3 484,50	4 736,22	1 251,72
1976	3 676,15	5 115,12	1 438,97
1977	3 878,34	5 524,32	1 645,98
1978	4 188,61	5 966,27	1 777,66
1979	4 523,69	6 443,57	1 919,88
1980	4 885,59	6 959,06	2 073,47
1981	5 276,44	7 515,78	2 239,34
1982	5 698,55	8 117,04	2 418,49
1983	6 154,43	8 766,41	2 611,98
TOTAUX :	66 071,90	88 797,39	22 725,49

1/ Les chiffres du Ministère de la planification jusqu'en 1975 et les PIB pour 1976 et 1977 ont été calculés en partant de l'hypothèse d'un taux de croissance de 0,055, taux moyen enregistré pour la période 1970-1975. Pour les années 1978 à 1983, on a pris pour hypothèse que PIB "réel" et PIB "normal" au taux de croissance annuelle seraient de 0,08.

En millions de livres égyptiennes

Montant total de l'effet négatif au prix de 1970 :	22 725
Montant total de l'effet négatif au prix de 1975 :	29 994

/...

IV

Conclusions

L'évaluation sectorielle des pertes subies par l'Égypte repose sur une conception partielle et à court terme des effets négatifs de l'occupation israélienne, les pertes étant vues à chaque fois uniquement du point de vue du secteur considéré. Dans ces conditions, il ne fait pas de doute que certains éléments de pertes seront omis et qu'il ne sera pas tenu pleinement compte de l'effet des pertes enregistrées dans un secteur sur les réalisations d'autres secteurs. La somme des pertes des divers secteurs sera donc nécessairement de beaucoup inférieure aux pertes réelles subies par l'économie dans son ensemble. En outre, les pertes sectorielles sont calculées pour chaque secteur jusqu'en 1975 seulement, si bien qu'il n'est pas tenu compte des effets négatifs à long terme de l'occupation israélienne sur l'économie égyptienne.

En revanche, l'estimation macro-économique repose sur une vue globale de l'économie nationale qui tient compte des liens et rapports entre les différents secteurs ainsi que des effets à long terme de l'occupation. Mais si l'approche sectorielle établit une distinction entre les pertes de revenus et les pertes en capital, tel n'est pas le cas de l'approche macro-économique qui fait apparaître tous les types de pertes comme des pertes de revenus.

Compte tenu de ce qui précède, les estimations sectorielles doivent être considérées comme de simples indicateurs d'ordres de grandeur. En tant que telles, elles peuvent servir à contrôler les estimations macro-économiques en ce sens limité que l'estimation sectorielle permet de fixer un plancher pour les estimations macro-économiques.

En conséquence, l'estimation macro-économique des pertes (29 994 milliards de livres égyptiennes) est la plus globale. Comme on l'a déjà noté, il s'agit néanmoins d'une estimation qui reste plutôt en deçà de la réalité, étant donné qu'elle n'a pas été établie en tenant compte de tous les éléments pertinents. Ainsi, des facteurs tels que l'augmentation rapide de la dette extérieure, les problèmes de liquidité et d'inflation et la détérioration des services d'utilité publique ne sont pas suffisamment pris en considération.

De plus, l'estimation macro-économique est elle aussi une sous-estimation pour une autre raison encore : les pertes sont calculées aux prix de 1975, en utilisant les indices officiels des prix. Une telle méthode conduit nécessairement à une sous-estimation, et pour deux raisons. D'une part, on sait que les indices officiels des prix en Égypte comme dans nombre de pays en développement, sous-estiment la hausse des prix étant donné que certains biens et services sont fortement subventionnés et que d'autres ont des prix officiellement fixés. Les indices officiels des prix ne constituent pas une indication du coût ou de la valeur véritable des biens et services en question. D'autre part, les pertes postérieures à 1975 sont aussi évaluées aux prix de 1975 et leur montant est donc sous-estimé puisque l'inflation persiste.

On soutiendra peut-être que l'estimation macro-économique donne une idée exagérée des pertes subies puisqu'elle est fondée sur les taux de croissance enregistrés avant 1967. D'aucuns estiment qu'il s'agissait là de taux exceptionnellement élevés et que la croissance économique aurait ralenti de toute manière après l'essor économique du début des années 60. Cet argument ne tient pas car si la croissance de l'économie égyptienne au début des années 60 a été remarquable et particulièrement forte pour un pays en développement, elle a été enregistrée dans une conjoncture qui n'était pas exceptionnellement favorable. Au contraire, la situation était alors assez difficile tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En outre, il ne faut pas oublier que la menace israélienne était toujours présente et que l'Égypte était en perpétuel état d'alerte et de mobilisation depuis le milieu des années 50 du fait de l'attaque militaire de 1954 sur la bande de Gaza et de la campagne ultérieure du Sinaï en 1956.

Le taux de croissance du début des années 60 doit donc être considéré comme un indicateur plutôt modéré des possibilités de croissance considérables de l'économie égyptienne.

Enfin, outre les pertes dont il n'a pas été tenu compte ou qui ont été sous-estimées (et dont on donne des exemples aux points 1 à 7 de la section I), il ne faut pas oublier que les prix ont augmenté par rapport à 1975 dont on s'est servi, pour des raisons de commodité et de constance dans l'estimation sectorielle et l'estimation macro-économique.

Le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies demande que la présente note soit distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 12 de l'ordre du jour.
